

DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2024-019

du 17 avril 2024

Référence de la nomenclature issue de l'application « ACTES » : 112

Le président de Haute-Corrèze Communauté,

Vu l'article R.2123-1 du code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 2020-03-02 en date du 16 juillet 2020 relative à l'élection du président ;

Vu la délibération n° 2024-01-03 du conseil communautaire du 15 février 2024 modifiant les délégations de pouvoirs du conseil communautaire au président ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DÉSIGNATION

Est autorisée la signature du devis suivant avec l'UGAP – 1, boulevard Archimède – 77444 – Marne-la-Vallée Cedex 2 :

| | | | |
|------------------|--|-----------------|------------------|
| Devis n°40223501 | Acquisition Camion benne à ordures ménagères | 216 439,63 € HT | 259 573,30 € TTC |
|------------------|--|-----------------|------------------|

ARTICLE 2 : AMPLIATION

La présente décision sera transmise à madame la sous-préfète d'Ussel et publiée sur le site internet de Haute-Corrèze Communauté.

Pour extrait conforme,
À Ussel, le 17 avril 2024
Le président,
Pierre Chevalier

